

Première réunion régulière de l'année scolaire 2023-2024

lundi 25 septembre 2023

tenue au local 106-1, 18h30

Présences :

Anouk Bilodeau — Directrice

Suraya Ahmed — Directrice adjointe

Julie Carrière— Responsable du service de garde

Sophie Chauvin- psychoéducatrice

Lyne Watier — Enseignante

Josiane Cameron — Enseignante

Eric Parenteau - Enseignant

Marie-Hélène Leclerc — Parent (Présidente)

Lucie Lagacé — Parent

Nellie Fissette — Parent

François Grégoire — Parent (Vice-président)

Naoual Rahali— Parent

Mélanie Desrosiers- Parent

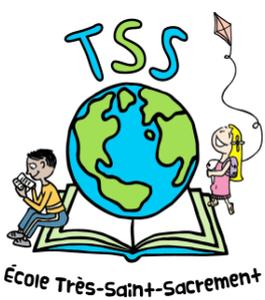
Absents :

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

Heure d'ouverture de l'assemblée : 18h38

- 1.1. Présentation des membres : Mme Bilodeau présente les nouveaux membres parents ainsi que ceux qui sont présents pour leur 2^e année de mandat. Mme Bilodeau présente les membres enseignants, soutien et professionnelle.
- 1.2. Nomination de la présidence, vice-présidence, secrétaire : Madame Fissette propose madame Leclerc à la présidence, secondé par monsieur Grégoire ; madame Rahali propose monsieur Grégoire à la vice-présidence, secondé par madame Leclerc ; au poste de secrétaire, madame Rahali propose madame Sophie Chauvin, secondé par madame Lyne Watier.
- 1.3. Nomination d'un membre de la communauté : aucune nomination ce soir

- 1.4 Mot de la présidente : Madame Leclerc remercie les membres de leur confiance. Elle souhaite mener les projets à terme, malgré les moyens de pression. Elle souhaite une bonne année scolaire à tous.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour :
Adopté par : madame Rahali
Secondé par : madame Fissette
3. Lecture et adoption du procès-verbal du 5 juin 2023 : Adopté : Madame Lagacé
Secondé : Monsieur Grégoire
4. Questions du public (2):
 1. monsieur Grégoire demande quand les travaux de toiture seront terminés. Madame Bilodeau répond que les travailleurs d'Hydro-Québec sont venus vendredi dernier, mais les thermostats ne sont pas branchés. Le conteneur devrait être enlevé sous peu.
 2. Madame Fissette nous informe que plusieurs parents sont insatisfaits que la cour d'école soit fermée le matin à cause des autobus qui entrent dans la cour. Madame Bilodeau explique que les cours d'école ne peuvent être utilisés le matin que par les élèves du SDG, les autres élèves ne pourraient pas utiliser les cours d'école puisqu'il n'y a pas de service de surveillance pour les élèves qui ne sont pas inscrits au SdG. Madame Ahmed précise que le débarcadère ne peut pas être utilisé par les autobus, il n'est pas conçu pour cela. Il est censé être utilisé par les parents. Madame Leclerc appuie ce qui précède au sens que les parents doivent payer le SDG s'ils veulent que leur enfant puisse jouer dans la cour le matin. Madame Watier explique que nous avons un grand nombre d'autobus et pour la sécurité, le mieux est d'entrer dans la cour d'école. De plus, il n'est pas sécuritaire de mêler les enfants inscrits au SDG et les enfants qui ne le sont pas. Il faut donc interdire la cour à ceux qui ne sont pas inscrits.
5. Mot de la direction : Bienvenue aux membres du CÉ. Cette semaine nous soulignons les employés de soutien. Nous avons presque terminé les étapes de la rentrée scolaire. Le vendredi 29 septembre 2023 est la journée de présence obligatoire. Madame Bilodeau fait le portrait de l'école : 10 sur l'échelle de défavorisation (avec les mesures financières qui nous sont attribuées). Nous sommes point de service pour les classes ILSS et les classe SAA. Nous avons de grands défis à cause du transport scolaire. Nous avons un horaire particulier avec les mercredis après-midi en travail pédagogique. Nous avons du tutorat et de l'aide aux devoirs ! Madame Bilodeau présente les différents professionnels de l'école, les projets d'aménagement (toiture, table de pique-nique et gazon) et le projet Lab-cuisine. Nous aurons bientôt les exercices d'évacuation et de code argent. Au sujet de nos bons coups 2023 : les chandails des élèves, les kangourous des membres du personnel, les coupons de bons coups au SDG, la fête de la rentrée, etc. Il y aura bientôt le lancement du PEVR et le projet éducatif. Nous avons les défis de recrutement et des moyens de pression pour les négociations syndicales.
6. Dépôt de documents : les documents suivants sont déposés
 - 6.1 Liste membres CÉ
 - 6.2 Calendrier des réunions



6.3 Règle de Régie interne

7. Liste des membres du CÉ (pour information)
8. Calendrier des réunions : proposé par madame Lagacé et secondé par madame Rahali
Résolution 2324/01
9. Règles de Régie interne : proposé par madame Leclerc et secondé par madame Cameron
Résolution 2324/02
10. Règles de fonctionnement SdG 2023-24 : Nous avons des questions concernant la tarification. Madame Carrière y répondra, nous enverra les correctifs par courriel et nous pourrons adopter les règles de fonctionnement à ce moment, soit en répondant par courriel. Proposé par Mme Desrosiers et sondé par Mme Rahali
Résolution 2324/03
Résolution 2324/03 à venir proposé par
11. Budget du CÉ 2023-2024 : le budget pourra servir à deux petits goûters (Noël et fin d'année) proposé par madame Lagacé et secondé par madame Fissette.
Résolution 2324/04
12. Sorties éducatives : pas de demande de sorties cette année (moyens de pression)
13. Activités parascolaires : madame Ahmed nous informe des diverses activités offertes la semaine du 16 octobre au 4 décembre : le Centre de Loisirs de Lachine offre une variété d'activités pour 56\$, madame Gauthier offre le yoga, la Maison des Jeunes offre la chorale et les jeux de société aux élèves des classes ILSS à l'heure du dîner, et finalement monsieur Sciences en Folie viendra 8 semaines pour 155\$ les jeudis ; proposé par madame Lagacé et secondé par madame Leclerc.
Résolution 2324/05
14. Point du service de garde : madame Carrière a engagé 4 personnes récemment et nous aurons certainement besoin d'engager du personnel supplémentaire avec les ouvertures de groupes.
15. Point du personnel : Une belle année qui commence à TSS avec de grandes classes pleines ! Plaisir de Lire est une activité emballante et nous avons eu du financement pour acheter des livres neufs.
16. Personne déléguée au Conseil de Parents : la séance sera au mois d'octobre, mais madame Rahali n'a pas encore reçu l'invitation.
17. O.P.P : les directrices communiqueront avec les membres de l'OPP pour les fêtes de Noël, d'Halloween et/ou des fêtes de thèmes mensuels. Madame Leclerc et madame Rahali se proposent pour la fête d'Halloween même si elles ne sont pas membres de l'OPP.
18. Varia : aucun point
19. Levée de l'assemblée à 8h24.

Secrétaire Sophie Chauvin